

Arrêté du 21 décembre 2017 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales - Aude

NOR : JUSF1736270A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF0923764A du 5 octobre 2009 portant institution d'une régie d'avances et de recettes auprès de la direction interdépartementale de la protection judiciaire de la jeunesse des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ;

Vu l'arrêté NOR : JUSF1701461A du 13 janvier 2017 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales - Aude ;

Considérant le courrier du 11 décembre 2017 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales - Aude demandant la nomination de M. Emmanuel RATTIN en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales - Aude ;

Considérant le courrier du 11 décembre 2017 de Mme Christelle COSSIN, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales - Aude, demandant la nomination de M. Emmanuel RATTIN en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de ladite direction ;

Considérant le courrier PA/CP n°62 05 du 12 décembre 2017 du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud demandant la nomination de M. Emmanuel RATTIN en tant que régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de ladite direction,

ARRÊTE

Article 1

M. Emmanuel RATTIN, attaché d'administration, est nommé régisseur d'avances et de recettes suppléant auprès de Mme Christelle COSSIN, régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pyrénées-Orientales - Aude, à compter du 11 décembre 2017.

Article 2

Compte tenu de la courte durée de ses fonctions, pour remplacer le régisseur d'avances et de recettes titulaire en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Emmanuel RATTIN est dispensé de constituer un cautionnement.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 21 décembre 2017.

Pour la ministre,
Et par délégation,
Par empêchement de la directrice de la protection
judiciaire de la jeunesse,
Par empêchement du sous-directeur du pilotage et
de l'optimisation des moyens,
Par empêchement de l'adjoint au sous-directeur
du pilotage et de l'optimisation des moyens,
Le chef du bureau de la synthèse,

Edouard THIEBLEMONT